

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CLOUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

• **Procès-verbal de la séance du 10 février 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt février, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Aubin le Cloud dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence d'Alain PIED, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 février 2018

Étaient présents : : Alain Pied, Patricia Meunier, Jacques Grolleau, Marie-Line Lusseau, Francis Roy, Serge Jardin, Christophe Pillet, Laurence Parent, Julia Stiles, Philippe Chapot, Laurence Diguët, Carole Cousseau, Hervé-Loïc Boucher, Stéphane Bourdeau, Fridoline Reaud, Christine Retrain, Sandrine Largeau.

Absents excusés :

- Patricia Schaaf donne pouvoir à Serge Jardin
- Pierre Zéroual donne pouvoir à Alain Pied

Secrétaire de séance : Sandrine Largeau

Après lecture du procès-verbal de la réunion du 1^{er} février, adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il est possible de rajouter deux objets complémentaires :

- Soirée patrimoine ;
- Demande de subvention exceptionnelle de l'APE.

Entrées de bourg « Route de Parthenay » demande de subventions modifiées suite à la circulaire DETR 2018.

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement, engagé depuis plusieurs années, sur la requalification des différentes entrées de bourg en provenance de Fénerly, de Pougne-Hérisson et de Parthenay.

Le marché s'articule autour d'une tranche ferme, conception globale jusqu'en phase AVP comprise, et trois tranches conditionnelles subdivisées de la manière suivante :

- Les entrées de bourg depuis Pougne Hérisson
- Les entrées de bourg depuis Fénerly
- L'entrée de bourg depuis Parthenay

Le bureau d'études AREA Urbanisme a présenté l'AVP et le chiffrage concernant l'opération suivante :

Commune de Saint Aubin le Cloud

Aménagement et requalification des entrées de bourg

Maitre d'ouvrage : commune de Saint Aubin le Cloud – Maitrise d'œuvre : AREA Urbanisme

« Les entrées de bourg depuis Parthenay »

Après réception des conditions d'attribution de la DETR, il convient de modifier le plan de financement qui peut être le suivant :

Maître d'ouvrage : commune de Saint Aubin le Cloud – Maîtrise d'œuvre : AREA Urbanisme

Entrées de bourg depuis Fénerly - Tranche conditionnelle 2

Investissement global travaux et honoraires de 191 314,50 € HT

Désignation des opérations par Tranches et / ou secteurs	Entrées de bourg depuis Fénerly
Travaux	180 289,50 €
Travaux éligibles à la DETR	155 631,50 €
Coût HT Maîtrise d'œuvre	11 025,00 €
Financements Selon modalités connues en février 2018 et sous réserve de validation par chacun des financeurs.	
Cap 79	57 394,35 €
CD 79 Amendes de Police - (Quai bus éligible)	12 810,00 €
Etat - DETR	66 662,60 €
Total subventions	136 866,95 €
Solde commune	54 447,55 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants :

- Approuve le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à rechercher toute autre subvention ainsi qu'à signer tous les actes administratifs afférents
- Approuve la demande de subvention dans le cadre du programme DETR
- Approuve la demande de subvention auprès du Conseil général au titre de la répartition du produit des amendes de police
- Approuve la demande de subvention au titre du CAP 79 (Contrat d'Accompagnement de Proximité)
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes les pièces s'y rapportant.

Cette délibération complète celle du 27 décembre 2017.

Dispositif argent de poche renouvellement du dispositif pour 2018.

Monsieur le Maire expose le « dispositif argent de poche » mis en place en 2017 en partenariat avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Gâtine, et propose de reconduire ce dispositif pour 2018.

Pour rappel ce dispositif permet aux jeunes mineurs âgés de 16 à 18 ans et habitant la commune de Saint Aubin le Cloud, de travailler en demi-journée de 3 heures, dont 30 minutes de pause dans le cadre de 33 demi-journées maximum par an, au sein des services communaux de la Commune.

Les jeunes sont encadrés par les responsables des services concernés.

Chaque demi-journée est rémunérée 15 euros, sans charge pour la commune.

Les périodes d'emploi auront lieu pendant chaque période de vacances et seront déterminées précisément en fonction des possibilités d'accueil des services.

Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal reconduit ce dispositif pour 80 demi-journées sur la durée de la convention, mandate le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dispositif et inscrit les crédits nécessaires au budget 2018 pour la somme de 1200€.

Installations classées pour la protection de l'environnement – consultation du public – GAEC DES 3 HORIZONS.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du dépôt en Mairie du Dossier concernant les installations classées pour la protection de l'environnement – consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par le GAEC DES 3 HORIZONS – relative au projet d'extension d'un élevage avicole sur notre commune.

L'arrêté préfectoral est affiché depuis le 9 février 2018 et jusqu'à la fin de l'enquête soit le 18 avril 2018.

Durant cette période le dossier ainsi que le registre de l'enquête sont à disposition du public aux jours et heures d'ouvertures des services administratifs de la Mairie.

Après délibération et à l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal mandate le Maire pour clore le registre de l'enquête publique et émet un avis favorable à l'enregistrement de cette installation classée.

Tarifs pêche plan d'eau communal 2018

Il est proposé au Conseil municipal de renouveler les tarifs des cartes et tickets de pêche.

- Carte annuelle à 55€
- Carte journalière à 5€
- De modifier le règlement afin de reporter la gratuité des enfants à 16 ans accompagnés d'un adulte.
- L'ouverture aura lieu le 3 mars 2018.

Il est aussi proposé d'augmenter l'indemnité du garde pêche à 450€ suite à l'augmentation des charges salariales du 1^{er} janvier 2018.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider ces tarifs à partir de l'ouverture de la pêche au plan d'eau et mandate le Maire à faire les démarches nécessaires afin d'appliquer ces nouvelles décisions.

Soirée du patrimoine 2018.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les soirées du patrimoine et propose de reconduire à la même période et sur le même principe pour 2018.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil valide cette proposition pour le jeudi 23 août 2018 et mandate Monsieur le Maire à inscrire au budget la somme de 3000 € et faire les démarches nécessaires pour l'organisation de cette soirée.

Subvention exceptionnelle APE.

Monsieur le Maire présente au Conseil la sortie des enfants de l'école maternelle soit (57 enfants) pour deux jours au CPIE de Coutières (en classe de découverte les 3 et 4 mai).

L'APE demande une subvention exceptionnelle afin de pouvoir l'aider à participer au financement de cette sortie tout en assurant les autres demandes des enseignants au cours de l'année scolaire.

Après délibération, le conseil passe au vote :

- Abstentions : 3
- Proposition à 10€ par enfant : 4
- Proposition à 15€ par enfant : 12

A la Majorité Le Conseil Municipal valide la subvention exceptionnelle de 15€ par enfant et mandate le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

Informations :

- Samedi 24 février à 15 heures : Inauguration du nouvel espace à BAC A SAC ;
- 2 ; 3 ; 4 ; 9 ; 10 mars Représentations théâtrales « La Gatinelle » ;
- Samedi 24 mars à 20h30 concert du groupe Cazuela'Koustic avec la participation des élèves de l'école de musique à la salle polyvalente.

Fin de séance